

Réunion du 15 septembre 2016 du Club Plui de Bourgogne-Franche-Comté

Présentation du bilan du travail en ateliers

A. Rappel de la méthode d'animation et des problématiques traitées

Sur un plan méthodologique, les différents ateliers ont été construits sur un format « world café ». Les soixante participants ont ainsi été répartis en trois groupes passant successivement et à tour de rôle par les trois ateliers « Eau et Santé », « Eau et Paysage » et « Eau et Milieux Naturels ».

À chacun de ces trois ateliers ont été associées les trames de questionnements suivantes :

Eau et Santé

Comment le PLUi peut mobiliser des outils en faveur de la qualité de l'eau et de l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement ?

- échanges sur les enjeux en matière d'alimentation en eau potable (en qualité et quantité) et d'assainissement et leur traduction possible dans les PLUi

- échanges sur les outils, leviers et partenaires mobilisables

- identification des éventuelles limites du PLUi pour intégrer ces enjeux

Eau et Paysage

Le questionnement de la thématique de l'eau par le paysage permet d'aborder le facteur humain dans la gestion de l'eau, sa valeur, etc. Ainsi il est proposé, au niveau du périmètre de l'atelier, de traiter trois sujets :

- l'eau comme patrimoine et identité : sous l'angle du paysage comme démarche, il s'agissait de voir en quoi l'eau peut être utile pour la construction du projet de territoire ;
- l'eau dans les aménagements paysagers : sous l'angle du paysage comme projet, il s'agissait de voir comment il est possible d'intégrer la question de l'eau dans l'aménagement, et l'apport du paysage pour ce faire ;
- l'eau comme élément récréatif : sous l'angle du paysage comme objet, la question posée se situe autour du lien social et de la respiration dans la ville pouvant être créé par les espaces en eau, dans une logique de valoriser la présence de l'eau.

Eau et Milieux Naturels

En matière de gestion des milieux naturels liés à l'eau, différents outils existent (SAGE, contrat de rivière notamment). La question consiste à regarder la manière dont les PLUi se saisissent des enjeux « Eau et milieux naturels » selon s'ils sont couverts ou non par ces différents outils.

- Quels outils mobilisables (SAGE, contrats de milieux) ?
- Quelles articulations entre le PLUi et ses outils ? Comment le PLUi peut-il les accompagner/les renforcer ?
- En dehors des territoires couverts par des SAGE ou des contrats de milieux, comment les EPCI abordent-elles ces sujets ?
- Quels sont les leviers et limites du PLUi ?
- Quels appuis et financements disponibles ?

A l'issue des ateliers, un bilan des éléments forts identifiés par les différents groupes a été présenté par les différents rapporteurs.

B. Bilan des éléments forts identifiés dans les trois ateliers thématiques

B.1. Synthèse de l'atelier Eau et Santé animé par Laëtitia Boithias du Cerema et Diane Molinaro de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté

Les échanges ont porté sur la manière dont le PLUi peut intégrer les enjeux en matière d'alimentation en eau potable, en qualité et en quantité et sur l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées.

Les participants se sont attachés à identifier la manière dont le PLUi peut investir ces enjeux mais aussi à cerner ses limites.

Daniel Duplessis, Président de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, a rapporté les éléments principaux identifiés par les participants au sein de cet atelier.

Enjeux	Leviers au sein du PLUi et limites identifiées
<p>Alimenter les habitants avec une eau potable de bonne qualité</p>	<p>Assurer la protection des puits de captage : Il s'agit d'une obligation (Servitude d'Utilité Publique).</p> <p>Mettre en place des pratiques de gestion des espaces publics moins polluantes L'engagement d'une démarche « zéro-phyto » par la collectivité peut être mise en avant dans le PADD mais elle ne trouve pas de traduction dans la partie réglementaire du PLUi.</p> <p>Agir sur des pollutions liées aux pratiques agricoles mais aussi à celles des particuliers La vocation première du PLUi n'est pas d'agir sur les pratiques agricoles mais des actions de sensibilisation peuvent être entreprises à l'occasion de ces procédures. Ces actions pédagogiques sont importantes qu'il s'agisse d'actions destinées aux agriculteurs mais aussi aux particuliers. En effet, les pratiques liées au jardinage peuvent également générer un flux de pollution identifié comme non négligeable. Différents outils peuvent être mobilisés pour cette sensibilisation : bulletins de l'intercommunalité, prévoir des actions de sensibilisation à l'occasion des réunions de concertation, s'appuyer sur différentes initiatives locales pour toucher les habitants. Des actions spécifiques pour sensibiliser les agriculteurs apparaissent également pertinentes.</p>
<p>Alimenter les habitants avec une eau potable en quantité suffisante</p>	<p>Nécessité d'assurer l'adéquation entre le développement de la collectivité et la ressource en eau disponible Lorsqu'une augmentation de population est projetée, il convient de s'assurer que la quantité d'eau potable est suffisante de même que la capacité des réseaux.</p> <p>La possibilité d'une ouverture à l'urbanisation doit être conditionnée à une capacité suffisante des réseaux (bien prendre en question les questions de saturation des réseaux dans la définition des secteurs de développement).</p> <p>Il est possible de différer l'urbanisation pour tenir compte des capacités (dans le cas de travaux de renforcement prévu sur les réseaux).</p> <p>Quid des territoires en déficit chronique et qui pourtant veulent se développer ? L'adéquation développement/ressource est demandée par les SDAGE. Il est nécessaire de l'assurer (recherche de nouvelles ressources en eau potable, interconnexion de réseau avec une vigilance sur l'allongement des réseaux qui complique leur suivi et entretien).</p> <p>Le PLUi est-il la bonne échelle pour parler d'eau ? Le périmètre des PLUi ne colle pas forcément à celui des syndicats de distribution. Se pose également la question de territoire dépendant d'autres territoires pour leur alimentation en eau potable et inversement de territoire dont une part importante de la ressource le quitte pour desservir alimenter d'autres secteurs géographiques.</p> <p>Problème du gaspillage : perte en ligne et pratique d'utilisation La maîtrise de l'urbanisation en extension apparaît un levier important pour limiter les fuites.</p>
<p>Assainir les eaux pluviales et les eaux usées</p>	<p>Favoriser une gestion alternative des eaux pluviales et limiter les ruissellements - Réutilisation de l'eau à la parcelle</p> <p>La rétention et la réutilisation de l'eau à la parcelle peut trouver une traduction dans le règlement par l'intermédiaire du recours au coefficient de biotope par exemple qui permet de limiter l'imperméabilisation des sols.</p> <p>La gestion alternative permet d'économiser sur les réseaux d'eaux pluviales. Ces techniques sont à privilégier pour les eaux non chargées en polluants (renvoi vers la nappe ou les cours d'eau).</p> <p>L'espace public peut aussi être utilisé comme filtre pour le traitement des eaux de pluie.</p> <p>Mise en conformité des réseaux</p> <p>Disposer d'une couverture en schémas d'assainissement à jour Le territoire intercommunal doit être couvert par des zonages d'assainissement à jour. SPANC pour les secteurs en assainissement non collectifs.</p>

De manière transversale :	<p>Il est primordial d'avoir une bonne connaissance de l'état des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'alimentation eau potable ; - pour l'assainissement collectif (type de réseau, état des réseaux, performance des stations d'épuration) ; - pour l'assainissement non collectif : niveau de conformité des installations établi par le SPANC. <p>Il est important d'associer les différents acteurs de l'eau dans la démarche de PLUi. Ces derniers peuvent être assez nombreux et recourir à des outils type « conférence des acteurs de l'eau » peut s'avérer pertinent.</p>
----------------------------------	--

B.2. Synthèse de l'atelier Eau et Paysage animé par Emilie Cam de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne et Stéphane Lévêque du Cerema

L'atelier Eau et Paysage s'est intéressé aux différents enjeux liés à l'eau sur les territoires au travers des trois thématiques figurant dans le tableau ci-après.

Frédérique Lemoine, Vice-Présidente en charge de l'Urbanisme, et Brice Le Disloquer, de la direction de l'eau et de l'assainissement, de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau ont rapporté les éléments principaux identifiés par les participants au sein de cet atelier.

L'eau comme patrimoine et identité	<ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic doit permettre de bien cerner les enjeux : de quoi parle-t-on ? quels patrimoines liés à l'eau et avec quelles fonctions ? Exemples de maisons éclusières et des lavoirs ; exemple des chemins de halage - Quels sont les éléments identifiés que le PLUi doit s'attacher à préserver ? Différents critères sont susceptibles d'aider à leur identification : élément utilisé (usage, répond à besoin), élément interpellant l'histoire ou la mémoire (reconnaissance même si les usages ont évolués), fait référence à un savoir-faire unique. Le rapport de présentation devra identifier les éléments de patrimoine à préserver tout en justifiant l'intérêt que présente leur préservation. - Le règlement doit préciser les obligations en matière de préservation.
L'eau dans les aménagements paysagers	<p>L'eau dans les aménagements paysagers peut avoir une grande variété de vocation : gestion des risques, espaces récréatifs, espace naturel, espace présentant des richesses écologiques, un intérêt historique, ...</p> <p>Par rapport aux enjeux identifiés, le PADD s'attache à préserver la ressource tout en la valorisant dans des aménagements qualitatifs.</p> <p>Ex : Projet de micro-centrale hydroélectrique pour participer à l'autonomie énergétique du territoire, aménagement touristique à proximité des cours d'eau (aménagement de voies vertes/bleues, campings, espaces de loisirs)...</p> <p>La partie réglementaire du PLU (règlement graphique et écrit, OAP aménagement ou OAP sectorielles) doit permettre de décliner le projet de territoire.</p>
L'eau comme élément récréatif ... ou comme élément d'attractivité	<p>Les différents usages liés à l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loisirs : pêches, baignades, navigation, pratiques sportives... - Événementiel : concerts, spectacles sur l'eau ou sur berge - Tourisme et découverte du territoire : voies vertes et bleues, péniches, ... <p>La place de l'eau dans l'aménagement dépend de la localisation de l'eau dans l'espace public ou dans les milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'espace public : <ul style="list-style-type: none"> * quais, fontaines, fil ou miroir d'eau : fraîcheur, convivialité, détente, ... * espaces utilisés par l'eau de manière temporaire : bassin de rétention, espaces ludiques (patinoire) → bien penser l'intégration paysagère de ces espaces (bassin de rétention) – à investir dans les OAP par exemple- et valoriser ces aménagements, réfléchir à des zonages adaptés - dans les milieux naturels découverte pédagogique : Comment intégrer des itinéraires pédagogiques au sein du PLUi ? Prévoir des cheminements doux, des emplacements réservés TVB par exemple Prévoir les protections de haies nécessaires

B.3. Synthèse de l'atelier Eau et Milieux Naturels animé par Laurent Paris du PNR du Morvan et Pauline Perreard de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

La synthèse de cet atelier thématique a été présentée par Didier Ides, Vice-Président en charge du PLUi de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Les échanges ont principalement porté sur la manière dont le PLUi peut se saisir des différents enjeux liés aux milieux naturels et les limites du PLUi dans ce domaine au vu des différents outils existants par ailleurs.

En effet, dans le domaine de la gestion des milieux naturels liés à l'eau, différents schémas et outils existent et sont mis en application grâce à de nombreux financements issus des agences de l'eau par exemple : SDAGE, SAGE, contrat de rivière notamment. Ils prévoient déjà diverses actions de restauration, de réaménagements en faveur des milieux humides et des cours d'eau.

Les discussions ont donc porté sur ce que le PLUi pouvait apporter comme valeur ajoutée à ces documents en plus de l'obligation d'intégrer un certain nombre d'éléments figurant dans ces différents documents avec des rapports différents (compatibilité pour les SDAGE et SAGE, prise en compte pour les contrats de rivière).

Les échanges ont porté sur l'identification, sur la base de différents enjeux thématiques identifiés, des moyens d'actions du PLUi.

Pour favoriser la préservation des milieux naturels liés à l'eau, le PLUi régissant les droits des sols, il peut favoriser les droits de préemption, réserver des zones non constructibles, limiter la proximité des espaces urbanisables ou des surfaces agricoles, limiter l'extension de l'urbanisation, laisser des coupures vertes en zones urbaniser, interdire les constructions à une certaine distance des cours d'eau, zone humides... Il apparaît donc comme un outil pertinent pour la prise en compte de certains enjeux comme :

- la préservation, la restauration et la gestion des zones humides ;
- la protection des rives des cours et plan d'eau, des forêts alluviales et des ripisylves ;
- la prise en compte de la trame verte et bleue.

Grâce à l'état initial de l'environnement qui se trouve dans le rapport de présentation, le PLUi est un outil de diagnostic intéressant et important, notamment dans les territoires qui ne sont concernés par aucun inventaire précédents les SAGE ou d'autres zonages (ZNIEFF, NATURA 2000...). Les débats ont ainsi mis l'accent sur le fait que l'analyse de cet état initial est une étape capitale pour bien cerner les enjeux environnementaux et connaître les points forts et les points faibles des territoires et ce sur quoi il faudra travailler en priorité.

Dans le cadre de la justification du projet de développement, il est intéressant d'avoir des analyses complémentaires sur les secteurs à enjeux (inventaires de zones humides sur les secteurs destinés à être urbanisés).

En présence d'enjeux liés à la préservation des milieux naturels liés à l'eau, le PLUi doit permettre :

- de réglementer l'usage du sol pour prévoir une occupation de l'espace compatible avec les enjeux identifiés ;
- de préserver certains éléments fixes du paysage lorsque cela s'avère pertinent ; mais ils doivent avoir été inventoriés au préalable, ce qui n'est pas toujours le cas en fonction du temps et des budgets alloués.
- de mettre en place des outils de maîtrise foncière.

Le portage du projet et surtout son suivi apparaissent également importants. En effet, les participants se sont interrogés sur les moyens dont dispose les collectivités pour faire respecter les règles et recommandations édictées.

Les réglementations en matière d'urbanisme et de construction peuvent être vérifiées à travers les demandes de permis de construire, alors que les réglementations en matière d'environnement sont plus difficiles à suivre, à contrôler et faire respecter. L'intérêt de disposer de moyens humains et de mettre en place des actions de communication, de sensibilisation paraissent nécessaires. La création d'outils pédagogiques et de communication pour accompagner la mise en œuvre du PLUi paraît être une bonne solution.

Cette proposition paraît d'autant plus pertinente que la principale limite de l'action du PLUi identifiée est qu'il n'a aucune prise sur les activités agricoles, pourtant l'une des principales causes de dégradation des zones humides (en plus de l'urbanisation) par l'assèchement et le drainage des zones humides pour la mise en culture, la dégradation des berges pour l'abreuvement des bêtes, la disparition des haies et ripisylves pour l'agrandissement des parcelles, ... L'accompagnement du PLUi par des campagnes de communication et de sensibilisation serait donc à renforcer pour permettre de toucher cette partie de la population qui est déjà relativement saturée par de nombreuses et diverses réglementations.

Enfin, le dispositif de suivi du PLUi devrait développer des indicateurs permettant de suivre ces enjeux et l'effet attendu du PLUi sur l'environnement.